



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°99 du 6 avril 2007.

Spécial **Comptes Rendus**

SOMMAIRE

- Compte rendu du Conseil d'Administration INSERM du 29 mars 2007 2
- Compte rendu de la réunion du 2 avril entre la direction et les organisations syndicales 5

Compte Rendu du Conseil d'Administration INSERM du 29 mars 2007

CR rédigé par Jean KISTER, élu SNTRS-CGT au CA INSERM

A noter les absences de C Bréchnac (présidente du CA CNRS) et de Jean-Pierre Liautard (SNCS), excusé pour des problèmes de transport.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Vote du PV du CA du 7 décembre 2006 (adopté à l'unanimité)
- 2) **Politique générale – Rapport d'Activité 2006 de l'INSERM**
- 3) **Politique de relations internationales** (information)
- 4) **Comptes financiers 2006 et Décision Modificative N°1 Budget 2007** (adoptés à l'unanimité)
- 5) **Participation de l'INSERM aux Fondations de Coopération Scientifique (FCS) des 9 RTRS**
- 6) **Participation de l'INSERM au GIP « Cancéropôle Grand Sud Ouest »**
- 7) **Participation de l'INSERM au GIP « Arronax »**
- 8) **Subvention de l'INSERM à la Fondation « Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière »**
- 9) **Dons et Legs** (adoptés à l'unanimité)
- 10) **Questions diverses** (demandes intersyndicales) :
 - **Point sur le décret sur les CSS et le CS ?**
 - **Contrat d'Objectifs ?** (calendrier, négociations)

1) Politique générale – Rapport d'Activité 2006 de l'INSERM

Le Rapport d'activité 2006 de l'INSERM comporte un exposé de la politique de la Direction Générale de l'Institut, une description des « faits marquants » scientifiques sous forme de résumés des principales publications par thématiques et enfin chaque Département y décrit son bilan de l'année 2006 et ses perspectives pour 2007.

Dans la première partie, on retrouve les idées fortes du DG, C Bréchet : les « **contrats d'interface** » pour augmenter l'« attractivité des carrières » (sur-salaires de 1500 euros par mois pour 5 ans pour les chercheurs engagés dans des recherches « cliniques », soit à ce jour plus de 500 chercheurs sur un effectif d'environ 2 500 !), les « **contrats chercheur juniors** » pour « attirer les jeunes » (CDD de 5 ans après un post-doc à l'étranger soit au moins thèse plus 8 ans, avant d'espérer être recruté sur un poste statutaire de chercheurs si on « a fait ses preuves »), les « **centres de recherches** » pour le « renforcement de la masse critique des laboratoires », une « politique volontariste de **valorisation** » avec en 2006 la fusion du Département de Valorisation (DVTT) dans la filiale privée « INSERM Transfert », faisant de l'INSERM à ce jour le seul EPST à avoir totalement « filialisé » sa valorisation.

Dans son introduction, le DG a particulièrement insisté sur la **place de l'INSERM dans les « classements »** des organismes, faisant allusion à un récent article des « Echos » : il reproche aux journalistes de comparer des institutions qui n'ont pas du tout le même rôle ni les mêmes moyens. Il affirme que si on prend les « bons » chiffres l'INSERM est plutôt « bien classé » en terme de production scientifique. Mais il constate qu'il existe encore des chercheurs qui « ne jouent pas le jeu » en ne mettant pas la **référence à l'INSERM dans les adresses** de leurs publications. Le DG annonce qu'il sera très sévère sur ceux qui continueraient cela : **les crédits et les postes aux unités INSERM pourraient être revus à la baisse dans ce cas !**

Le SGEN s'est inquiété de la faible part des aspects « scientifiques » dans ce rapport en constatant le manque de synthèse scientifique globale. Le SNCS s'est étonné de la faible place du CNRS dans ce rapport ainsi que de l'absence de mention de la mission de formation de l'Institut. Il constate aussi la place prédominante faite à la recherche clinique par rapport à la recherche plus fondamentale. Il déplore aussi la multiplicité de nouvelles structures mises en place avec le pacte de la recherche, ce qui fait que les chercheurs sont actuellement complètement perdus.

Je suis intervenu au nom du SNTRS pour dire qu'effectivement il y avait depuis le début de cette année une campagne médiatique pour discréditer le travail des organismes publics à partir d'une manipulation des chiffres des publications, cela pour donner des arguments à tous ceux qui veulent remettre en cause l'existence même de ces organismes. Pour autant, je ne peux pas donner caution, pour ce rapport d'activité 2006, à la politique menée par le Directeur Général aussi bien sur

« l'attractivité » avec les contrats d'interface qui ne favorisent que les chercheurs qui travaillent sur certaines priorités au détriment de tous les autres, ni sur le « contrat chercheur juniors » qui en fait prolonge la période de précarité sur CDD plus de 8 ans après la thèse, ce qui est contraire aux principes de la « chartre européenne du chercheur » que l'INSERM prétend pourtant défendre ! Je m'étonne aussi que dans la présentation des « missions » du Département des Ressources Humaines (DRH), il n'y ait pas fait mention du « dialogue social » ! Mais il est vrai que, depuis de nombreuses années, celui-ci n'existe plus de fait à l'INSERM, où il n'y a aucune discussion en cours, à la différence de ce qui se passe au CNRS où plusieurs « chantiers » de négociations sont en cours, notamment sur la mise en place d'une évaluation des ITA, quelque soit les remarques que l'on peut faire sur les propositions avancées. Enfin, je tiens à faire part, aussi bien à la Direction de l'Institut qu'aux représentants des ministères, de ma grande stupéfaction en apprenant la récente nomination de Madame Cécile Tharaud, Présidente du Directoire de la filiale privée « INSERM Transfert », au comité de l'AERES : en effet, cette nomination en dit long sur ce que fera cette nouvelle Agence d'évaluation. En effet, quelles sont les compétences scientifiques de Madame THARAUD au niveau de l'évaluation scientifique, au delà de son « cœur » de métier qui est la valorisation ?

Dans sa réponse, le DG a indiqué que le rapport d'activité n'était pas le contrat d'objectifs : il ne comporte que les « grands principes » de la politique scientifique de l'Institut et un exposé de faits concrets. Le futur contrat d'objectifs de l'INSERM sera beaucoup plus « scientifique » et le DG confirme qu'il a demandé au Conseil Scientifique de lui faire une proposition de rédaction. Il conteste l'affirmation que le contrat junior soit un contrat « précaire » et il indique que l'âge moyen d'entrée à l'INSERM est le même qu'en 1990. Il affirme que c'est faux de dire qu'il n'y a pas de dialogue social à l'INSERM mais reconnaît que ce point est à rajouter dans le rapport d'activité. Sur la nomination de Madame Tharaud, le Directeur Général de l'INSERM a confirmé qu'il n'était pas à l'origine de ce choix pour le conseil de l'AERES mais il lui semblait normal que les « modalités d'évaluation de la future agence puisse prendre en compte la valorisation ». La représentante du Ministère de la Recherche a également répondu que ce conseil « ne ferait pas lui-même les évaluations mais il sera responsable des réflexions et du pilotage de l'évaluation faite dans les diverses sections de l'AERES ». *RQ : pour le SNTRS CGT, ces réponses ne font que confirmer nos craintes que l'AERES, avec son conseil, soit un instrument qui renforcera sérieusement le pilotage de la recherche et de l'enseignement supérieur.*

La représentante du Ministère de la Recherche a aussi reconnu qu'il y avait bien une réelle complexité dans les structures de notre système de recherche et qu'il fallait aller vers une simplification. Le ministère réfléchit à la mise en place d'un « guichet unique » pour les demandes de projets. C Bréchet a indiqué que, pour lui, c'est la « résistance aux changements » qui est à l'origine de la création de toutes ces nouvelles structures afin de « contourner les blocages » (*RQ : vieux complet du DG sur les syndicats qui seraient eux-mêmes responsables de la politique des « agences » du fait de leur refus de « bouger » sur la remise en cause des statuts des organismes et des personnels de la recherche !*).

Vote sur le Rapport d'Activité 2006 de l'INSERM : 4 Abstentions (1 SNTRS, 1 SNCS, 2 SGEN), le SNIRS et tous les autres nommés ont voté POUR.

2) Politique de relations internationales (information)

Des exposés ont été présentés par trois Directeurs d'Unités INSERM situées à l'étranger : une à Prague (en collaboration avec une unité de Toulouse), une à Glasgow, et une à Montréal.

3) Comptes financiers 2006 et Décision Modificative N°1 Budget 2007 (adoptés à l'unanimité)

Les recettes prévues pour 2006 s'élevaient à 625 M euros, or le montant des recettes reçues ont été de 603 M euros soit une moins value de 22 M euros due en partie aux versements tardifs des financements de l'ANR (pour 10 M euros). La subvention de l'Etat pour charges de service public correspond à 78% des recettes de l'INSERM.

Le total des crédits ouverts en dépenses en 2006 s'élève à 700 M euros et le montant des dépenses mandatées sont de 571 M euros soit un taux de mandatement de 82%. Mais il y a pour 53 M euros de dépenses engagées non mandatées. Avec les 22 M euros en moins de ressources propres, le taux effectif de réalisation est de 92%.

Il y a donc pour 107 M euros de crédits reportables sur 2007. Sur ce montant, il y a 4 M euros de dépenses limitatives de personnel sur la subvention de l'Etat : après « négociations » avec Bercy, seuls 2 M euros ont été accepté en report. Il s'en suit que la **Décision Modificative N°1 au Budget 2007**, intégrant les reports de crédits de l'exercice 2006, se monte à **105 M euros faisant passer le budget 2007 de l'INSERM à 717 M euros (+17% par rapport au budget primitif)**.

Je suis intervenu pour noter qu'en 2006 l'activité des unités (dépenses de fonctionnement et d'investissements moyens) a été financée pour 43% par la subvention de l'Etat et pour 57% par les ressources externes, ce qui confirme bien que les unités sont obligées d'aller chercher ailleurs les moyens de leur fonctionnement ! J'ai aussi demandé à Monsieur Douchin, Secrétaire Général, que la Direction tienne compte des enseignements des difficultés de la mise en place de Safir pour le prochain lancement de la nouvelle version, **Safir2**.

4) Participation de l'INSERM aux Fondations de Coopération Scientifique (FCS) des 9 RTRS

La loi « pacte de la recherche » a créé de nouveaux instruments de « coopération », les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée ou RTRA (l'INSERM participe à 3 RTRA votés au précédent CA). Elle a aussi créé les Réseaux Thématiques de Recherche et de Soins ou RTRS, qui ont le même statut que les RTRA, à savoir le statut de **Fondation**

de **Coopération Scientifique** (FCS). Il s'agit de fondation privée permettant plus de « souplesse et de réactivité » selon le gouvernement, en clair, permettant une gestion de type privée et le recrutement de personnels en propre. Ce statut permet aussi de recevoir des financements complémentaires de partenaires extérieurs, entreprises, collectivités ou associations. Les membres fondateurs doivent payer un « droit » d'entrée en capital de 50 K euros par an pour 5 ans et par RTRS. Ce ticket d'entrée est moins élevé pour les RTRS que pour les RTRA (100 K euros par an). L'Etat apportera une somme de 4 M euros par RTRS. Ces Fondations sont gouvernées par un Conseil d'Administration et un Conseil Scientifique, où il y a peu de représentants des personnels et aucun des ITA !

L'INSERM participe à tous les 9 RTRS sélectionnés par le Ministère :

- « Imagine » (Maladies génétiques), A Fischer et A Munnich (Necker, Paris)
- « Santé Mentale » (Psychiatrie), M Leboyer (Réseau national, coordination à Créteil)
- « NeuroCap » (Neurosciences), F Mauguères (Réseau national, coordination à Lyon)
- « Centaure » (Transplantation d'organes), JP Soullilou (Nantes, Lyon, Necker-Paris)
- « PremUP » (Grossesse et prématurité), D Evain-Brion (Cochin-Robert Debré Paris et Créteil)
- « Fondation de Recherche sur le Handicap Sensoriel, Voir et Entendre » FRHS, J Sahel (Quinze-Vingt, Institut Pasteur, Collège de France, Paris)
- « Infectiopôle Sud » (Infectiologie) D Raoult (Montpellier, Aix-Marseille, Nice)
- « Synergie Lyon Cancer » (Cancérologie) G Salles (Lyon)
- « 2RITC » (Réseau Recherche et Innovation Thérapeutique en Cancérologie), G Favre (Toulouse)

Nous avons redit notre totale opposition à ce type de structure sous forme de fondations « privées » qui vont contourner les missions des organismes de recherche et remettre en cause les statuts des personnels. Nous pensons qu'il y a d'autres moyens de mettre en place des « réseaux » pour une collaboration entre différents laboratoires dans le cadre du service publique de recherche.

Vote sur le principe de la participation de l'INSERM aux Fondations (FCS) correspondant aux 9 RTRS : 4 CONTRE (1 SNTRS, 1 SNCS, 2 SGEN), 1 Abstention (SNIRS), tous les autres nommés votant pour.

5) Participation de l'INSERM au GIP « Cancéropôle Grand Sud Ouest »

Il s'agit de « fédérer » plusieurs « cancéropôles » en leur donnant un statut plus clair de GIP (Groupement d'Intérêt Public), comme le souhaite l'INCa. Il s'agit ici de coordonner la recherche dans le domaine du cancer des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin et Midi-Pyrénées. Le GIP rassemble donc les Conseils Régionaux de ces 4 régions (pour 20%), les Universités de Bordeaux (I et II), Limoges, Montpellier (I et II), Toulouse II, le CNRS (7%) et l'INSERM (7%) (l'ensemble Universités et EPST représentant 28%), les Hôpitaux (CHU) de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Nîmes, Toulouse, plus 3 Centres AntiCancéreux (pour 29%) ainsi que les entreprises Sanofi-Aventis, Pierre Fabre, Bayer, Merck, Amgen, Novartis, Roche (pour 23%). Ce GIP aura un financement de l'INCa de 350 K euros, plus un droit annuel de 248 K euros par membre. Ce GIP est créé pour une durée de 9 ans.

Il faut rappeler que Toulouse accueille aussi le pôle de compétitivité « Cancer Bio santé » et le nouveau RTRS « 2RITC » (voir ci-dessus).

J'ai fait trois remarques : 1) sur la possibilité dans les statuts de ce GIP de recruter du personnel « en propre » même si le nombre prévu de personnes semble faible ; 2) sur la faiblesse de la thématique « cancer et travail », prenant en compte la montée des cancers suites à des expositions professionnelles, dans les documents de ce GIP comme en général dans le plan « cancer », 3) sur le fait que la création de ce GIP doit plus à une décision de l'INCa qu'à une réelle réflexion de l'INSERM. Je me suis interrogé sur la véritable « liberté » de l'INSERM de définir une politique autonome de recherche en cancérologie dans ce contexte de présence de l'INCa, des cancéropôles, des pôles de compétitivité et autres RTRA-RTRS dans le même domaine ?

Vote pour la participation de l'INSERM au GIP « Cancéropôle Grand Sud Ouest » : 3 Abstentions (2 SGEN, 1 SNCS), SNIRS SNTRS et nommés POUR (RQ : *je n'ai pas de raisons sérieuses de m'opposer à ce GIP ni de m'abstenir, au moins on reste dans une structure publique ! Je rappelle que jusqu'ici les cancéropôles étaient des structures hors institutions publiques sans véritable statut et, au niveau national, les différents cancéropôles avaient des statuts différents. Même si je suis critique sur ce type de structure, je considère plutôt comme une bonne évolution que les cancéropôles deviennent des GIP, c'est à dire des structures publiques. Quand on voit se multiplier par ailleurs les fondations (FCS dans les RTRA et RTRS,) et les Instituts privés !! D'où mon vote favorable.*)

6) Participation de l'INSERM au GIP « Arronax »

Il s'agit d'un GIP pour gérer le nouveau cyclotron de haute énergie à vocation médicale et radiochimique, implanté à Nantes (mise en service prévue en septembre 2008). Ce GIP regroupe l'Etat, la Région Pays de Loire, le CNRS, l'INSERM, l'Université et le CHU de Nantes, l'Ecole des Mines et le Centre Régional de Lutte Contre le Cancer, chacun pour 1/8^{ème}. L'investissement initial est de 33,3 M euros dont 8,4 M euros de l'Etat (28%), 6,6 M euros de l'Europe (FEDER) et 18,3 M euros des collectivités locales. Le financement récurrent sera de 1,5 M euros par an. L'INSERM s'engage à fournir 150 K euros par an et 3 emplois à partir de 2008. Le GIP aura une durée de 25 ans. Une partie des ressources sera obtenue par des contrats avec des industriels pour une utilisation pendant la nuit de cet équipement.

Vote pour la participation de l'INSERM au GIP « Arronax » à l'unanimité.

7) Subvention de l'INSERM à la Fondation « Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière »

Il s'agit ici du projet de construction d'un nouveau bâtiment à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière dédié aux neurosciences appelé « Institut du Cerveau et de La Moelle Epinière » ou ICM. Il s'agit d'une très grosse opération immobilière (bâtiment de 22 000 m² de surface totale sur 5 étages devant rassembler environ 850 personnes avec 62 équipes) pour un coût global de 65 M euros. Ce projet est porté par une **fondation privée** (ICM) reconnue d'utilité publique. L'INSERM s'engage au versement d'une **subvention de 3 M d'euros**. Il s'agit donc bien ici d'une subvention d'un organisme public à une fondation privée. Il faut savoir que cet « institut » se veut le « centre » de tout un ensemble de structures existantes sur ou autour du site de la Pitié : selon les documents de ce projet, l'ICM serait « inclus » dans l'Université Paris VI, puis dans le RTRA, puis dans le Neuropôle de Recherche Francilien (NERF), puis dans le pôle de compétitivité « Medicen » comme autant de cercles concentriques ! Ce schéma en dit long sur l'imbrication actuelle des structures. Il y a aussi le problème de la demande de création d'un Centre de Recherche INSERM en Neurologie sur ce site en cours d'évaluation pour 2008 ! Les représentants syndicaux ont fait part de leurs réserves sur cette subvention à une fondation privée et sur le fonctionnement futur de toutes ces structures dans et autour de l'INSERM.

Vote pour la subvention de l'INSERM à la Fondation « Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière » : 5 Abstentions (1 SNTRS, 1 SNCS, 1 SNIRS, 2 SGEN), tous les nommés POUR. (RO : *je me suis abstenu car contre le financement à une association privée mais il ne me semblait pas évident d'être contre le fait de construire ce nouveau bâtiment qui réponds sans doute à un véritable besoin, qui aurait pu se faire dans le cadre d'un IFR ou d'un GIP*).

8) Questions diverses (demandes intersyndicales) :

- Point sur le décret sur les CSS et le CS ?

Le décret sur la composition des nouvelles CSS et du Conseil Scientifique est en cours d'examen au Conseil d'Etat. Le fait que le CSRT (Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie) ait émis un avis « très réservé » ne change rien (rôle consultatif du CSRT) pour le DG, le calendrier prévu sera tenu (élections en début 2008). Il précise qu'il y aura un formulaire nominatif (pour les collèges A et B) avec CV et publications mais aussi avec un espace pour une « profession de foi » pour ceux qui le souhaitent.

- Contrat d'Objectifs ? (calendrier, négociations)

Le DG a indiqué qu'il n'y avait pas encore de document complet (le CS étant en cours de réflexion sur ce sujet). C'est pourquoi il n'y a pas eu à ce jour des négociations avec les organisations syndicales comme il l'avait annoncé, mais dès qu'un texte sera prêt, ces négociations auront lieu avec un CTPC. Pour le DG, ce contrat d'objectifs doit aussi être un contrat de moyens.

Compte rendu de la réunion du 2 avril 2007 entre les organisations syndicales et la DRH du CNRS

Ordre du jour : île Seguin, apprentissage, pacte Junior, évaluation.

L'ensemble des syndicats était présent. Le SNTRS-CGT était représenté par Lise Caron, Didier Gori et Daniel Steinmetz.

Déménagement du siège sur l'île SEGUIN.

M. Resplandy-Bernard commence la réunion sur ce thème. L'annonce en avait été faite au CA du 22 mars. Depuis, tout est allé très vite : information aux organisations syndicales et aux personnels du siège. L'île SEGUIN, ancien fief des usines Renault regroupera une résidence pour chercheurs et artistes, le siège de l'INCA (Institut Cancer), et l'université américaine de Paris. Les permis de construire ont déjà été accordés pour ces opérations. Le CNRS cherchait à y implanter un pôle de laboratoires de SHS. La SEM a proposé de mettre à disposition du CNRS une surface allant de 45 à 55.000 m², de quoi accueillir également le siège, soit 2000 personnes en additionnant le siège et SHS. La direction y voit l'intérêt d'un campus CNRS à forte visibilité mondiale, une vitrine possible pour le CNRS qui pourrait y compris innover dans le mode de construction (immeuble à énergie positive etc.). La présence du siège et des labos SHS peut permettre des économies d'échelle (amphis communs etc.). La présidente a fixé deux conditions pour l'opération : ne pas prendre de l'argent sur la recherche et y associer les personnels.

FO et la CFDT ont été très critiques dans leurs premières interventions. FO a procédé au rappel de l'histoire : passer du quai Anatole France à Michel Ange devait aussi donner une vitrine au CNRS, depuis les opérations sur Meudon stagnant, est-ce vraiment la priorité du CNRS quand on voit les difficultés dans lequel il se débat ? La CFDT ne voit pas la justification de l'opération, critique l'absence de concertation et l'opacité qui règne sur l'opération SHS. Le SNCS est intervenu de façon plus nuancée et a demandé où serait positionné le comité national. En rejoignant les critiques déjà formulées, la CGT a demandé des éclaircissements sur les aspects financiers de l'opération : le CNRS deviendra-t-il locataire (y aura-t-il partenariat public privé) ou le CNRS restera-t-il propriétaire de son siège ? L'UNSA a rappelé qu'un déménagement est toujours un traumatisme pour les personnels et a posé la question des échéances.

M Resplandy-Bernard a répondu. « *Je suis prudent, il n'y pas encore de décision prise, on explore. Le partenariat public privé n'est pas l'option principale, cela ne touchera éventuellement qu'un petit bout du projet comme la zone de service. Le financement se fera par la vente de Michel Ange. Je souhaite un dialogue sur les conditions et les modes de travail. Le CNRS n'a pas vocation à être un gros propriétaire foncier, la logique est de conserver des campus de haut niveau. En Ile de France, 4 sites sont de ce type : Gif, Villejuif, Thiais et Meudon. La vente du siège donnerait aussi les moyens de moderniser Meudon.* »

Ont aussi été abordé la question de l'accessibilité, la nécessité de relancer les réservations de logement dans l'ouest de Paris. En conclusion, une première étude de nature financière, estimation du prix de la vente de Michel Ange et du coût du projet, sera faite dans les trois mois avant de décider si on lance une étude plus détaillée. L'opération demandera au moins 5 ans. Une réunion avec les organisations syndicales devrait avoir lieu en mai.

Formation tout au long de la vie.

Aucune préparation efficace de cette réunion n'a pu être réalisée car les seuls documents qui nous ont été envoyés, l'ont été, le vendredi soir pour la réunion du lundi matin. La Direction s'est excusée comme d'habitude de ce contre temps. Le manque de préparation ne nous a pas permis de préparer correctement cet ordre du jour. La remise tardive des documents pose aussi le problème du mandat des représentants du Syndicat dont les interventions n'ont pas le temps d'être préparées collectivement. Le SNTRS-CGT n'est pas le seul dans cette situation. Il faut noter que la répétition de ces contres temps est de nature à nous interroger sur sa nature intentionnelle.

Mme D'Argouges présente rapidement l'accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie, signé en 2006 par la CFDT, la CGC, l'UNSA et la CFTC. Cet accord demandera un effort financier et une vision stratégique. Rappel rapide des principales dispositions, sachant qu'aucun décret d'application n'est encore signé. Le nouvel accord comprend diverses dispositions dont :

- un Droit Individuel à la Formation, le DIF, de 20 h par an cumulable sur 6 ans
- la reconnaissance des acquis de l'expérience dans les concours externes et internes
- entretiens et bilan de carrière

Cette nouvelle disposition est présentée comme un outil pour développer la formation permanente, avec la réalisation d'une analyse « d'étape » de la carrière au bout de 5 ans puis d'un bilan de carrière à 15 ans. Ce nouvel accord s'avérerait particulièrement favorable à des « publics » jugés prioritaires comme les handicapés, les salariés de plus de 45 ans, et les personnels n'ayant pas eu de formation depuis de nombreuses années. Il nous est précisé que dans le cadre du DIF, le compteur des 20h par an pendant 6 ans serait remis à zéro à l'issue de la période. Ces heures peuvent aussi bien être cumulées sur la période que prisent par anticipation. Il s'agirait également de favoriser les parcours de carrières avec des mesures pour accompagner la mobilité, les réorientations professionnelles et les réintégrations après des arrêts de longue durée. Ce dispositif permettra d'accompagner les personnels lors des restructurations d'unité.

Nous avons souligné la nécessité d'un renforcement de la formation initiale, notamment pour les nouveaux entrants et les gestionnaires qui n'ont aucune expérience du fonctionnement au quotidien des laboratoires. La séparation des RH et des services de formation permettrait de mieux résoudre les problèmes de personnels « mal au travail ».

Un débat a eu lieu sur la formation hors du temps de travail qui est mis en avant dans l'accord. Le CNRS a les capacités de monter des formations de grande qualité mais il manque de moyens, d'ailleurs les formations sous traitées sont souvent assurées par des personnels CNRS rétribués par les agences de formation.

Même si bon nombre de ces mesures peuvent être des atouts pour les carrières des personnels, des questions se posent sur les critères d'éligibilité et les moyens qui seront mis en œuvre pour accompagner ces mesures.

Un calendrier de mise en œuvre nous a été également présenté. Ce calendrier laisse peu de temps à la réflexion. Les organisations syndicales seront consultées au travers d'un comité de pilotage avec pour mission de définir les conditions de mise en place soit par un accord, soit par une charte. Le SGEN s'est précipitamment prononcé pour une charte. Dans le

calendrier de travail proposé par la DRH, les organisations syndicales disparaissent pour céder la place à des « groupes de projet » avec des représentations non définies. La CNPF qui s'est très peu réunie en 2006 devrait être réactivée et sa composition modifiée avec un seul représentant par organisation syndicale représentative. L'échéance de mise en œuvre est programmée pour 2008.

Globalement, la présentation de ces dispositions nous a permis d'envisager plutôt favorablement ces nouvelles dispositions. Mais comme le SNTRS l'a souligné, il restera vigilant sur son contenu et les moyens accordés à cette mise en œuvre.

Dispositif d'apprentissage :

Suite au CTP du 18 décembre 2006 à l'occasion duquel les organisations syndicales et plus particulièrement le SNTRS-CGT, ont vivement critiqué la présentation de la situation de l'apprentissage au CNRS, la direction des ressources humaines nous présente son dispositif pour 2007. Il s'agit avant tout pour la direction de définir un cadrage des recours à l'apprentissage au CNRS. Ce dispositif prévoit de déléguer aux délégations l'identification des métiers, des unités et des règles d'encadrement. Globalement, la direction semble avoir pris bonne note des fermes remarques que le SNTRS avait formulé concernant la qualité des maîtres d'apprentissage.

A nouveau, nous avons clairement réaffirmé la nécessité de mettre un terme aux pratiques d'encadrement des apprentis par des chercheurs voire des professeurs émérites. Nous rappelons que le maître d'apprentissage doit être du niveau du diplôme préparé par l'apprenti avec une tolérance à N+1. Nous soulignons l'importance de la cohérence du métier entre l'apprenti et son maître d'apprentissage. Il semble que nous ayons été entendus sur ces points. Il apparaît toutefois des ambiguïtés sur les motivations du recrutement des apprentis. Nous réaffirmons que les apprentis n'ont pas vocation à se substituer aux emplois dans les unités ou services, et qu'il s'agit là d'un engagement de formation. L'examen des contrats d'apprentissage doit effectivement se faire par la CNPF. Nous alertons la direction sur les risques des dérives qui peuvent être lourdes de conséquence sur la carrière des jeunes apprentis en cas de déficience du CNRS dans son rôle de formateur. Les apprentis au CNRS, une cinquantaine environ, sont majoritairement sur les niveaux I, II, III (c'est à dire du DESS au Bac) et dans les BAP C, E, A. Cependant, l'apprentissage pourrait permettre au CNRS de former aussi des personnels de niveau BEP-CAP avec une formation correspondant aux besoins des laboratoires.

La Direction précise que le CNRS ne peut prendre en charge que la partie « salaire » du financement de l'apprentissage. Le coût de la formation doit être pris par les régions. Nous regrettons le manque d'accompagnement des unités dans la recherche de partenaires pour le financement de la partie formation. A ces difficultés, s'ajoutent les inégalités auxquels les apprentis sont exposés du fait des différences de politique de financement de l'apprentissage des conseils régionaux.

La directrice des ressources humaines confirme que le CNRS n'a pas vocation à mettre en œuvre une véritable politique d'apprentissage et qu'il s'agira au plus d'un effectif maximum de 50 apprentis par an.

Le SNTRS-CGT se devra d'être vigilant quant au respect de ces consignes, et plus particulièrement sur les critères d'encadrement des apprentis

Dispositif du Pacte junior :

La présentation, à laquelle nous avons assisté, vise à proposer un dispositif de mise en œuvre du « Pacte junior » au CNRS. Ce dispositif consiste à proposer un contrat de droit public pour des agents de catégorie C et pouvant donner lieu à une titularisation. La durée de ce contrat est de 1 à 2 ans avec une période d'essai de 2 mois. Ces contrats s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans.

Le SNTRS a insisté pour que ces postes soient ouverts dans le cadre des possibilités de recrutement externe.

La Direction nous indique qu'au CNRS, les recrutements de catégorie C concernent plus particulièrement les BAP A et G. En 2007, 15 postes d'AJT seront mis au concours, les pactes ne pourront représenter qu'une partie de ces postes. Comme pour tout salarié au CNRS, le SNTRS-CGT devra assurer une certaine vigilance dans l'intégration de ces jeunes personnes, leur accompagnement par la formation permanente et leur évaluation. Sur ce dernier point, la composition des commissions de titularisation ne fait pas mention d'une représentation explicite des organisations syndicales et donc des personnels. Il est essentiel que la CAP compétente soit saisie de l'avis de titularisation, de renouvellement ou même de licenciement, ce qui n'est pas clairement précisé.

Il est donc nécessaire que le SNTRS-CGT étudie et suive de près les dispositions du dispositif « pacte junior ».

Evaluation des ITA :

Mme D'ARGOUGES, Directrice des ressources Humaines du CNRS, nous présente un bilan très mitigé sur les discussions concernant l'évaluation professionnelle des ITA.

Elle met en avant de trop grandes divergences entre les organisations syndicales pour que l'expérimentation puisse se faire. Par conséquent, elle nous fait part de son intention d'élargir la concertation à l'ensemble des ITA.

La situation est claire : La direction ne cesse depuis des semaines voire des mois d'invoquer des divergences syndicales sur ce dossier alors que les organisations syndicales veulent toutes une évaluation des qualifications (sauf le SNPREES-FO). Il nous paraît évident que la DRH ne souhaite pas mettre en place cette évaluation.

La Direction du CNRS fait tout ce qu'elle peut pour transformer ce projet d'évaluation professionnelle des ITA en outil de GRH (gestion des ressources humaines), et éviter ainsi que soit mis en évidence le sous-classement massif des ITA au CNRS. Elle cherche à contourner les organisations syndicales et peut-être compte sur le refus des personnels pour justifier l'abandon du projet. Loin d'être dupes, les principaux syndicats ITA (SNTRS, UNSA et SGEN), sont intervenus pour confirmer leur attachement à l'évaluation des ITA et souligner leurs convergences.

La Direction a refusé de nous entendre. Que faire ?

Les organisations syndicales ont donc décidé de se concerter pour rédiger collectivement une motion demandant la mise en œuvre d'une véritable évaluation des ITA en rappelant nos larges convergences sur ce dossier.